

### La Constitution

Pour ma part, le Canada sans le Québec n'est pas mon pays et je ne suis pas Canadienne dans un pays sans le Québec.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir transmettre aujourd'hui à cette Chambre les propos que j'ai recueillis de mes électeurs et électrices du comté de Saint-Hubert et leur analyse sur l'avenir du Québec, et plus particulièrement sur les offres du gouvernement fédéral.

Je dois tout d'abord dire que pour plusieurs de mes commettants, le refus du Canada anglais de signer l'Entente du lac Meech a été compris comme un rejet pur et simple du caractère distinctif et inhérent à l'une des deux nations fondatrices de ce pays. Mes commettants ne peuvent accepter le statu quo, ni des offres qui se situent en deça de Meech, évidemment. Ils ne s'attardent pas uniquement aux considérations économiques lorsqu'ils analysent l'avenir constitutionnel du Québec. Ils ont une perception éclairée, élargie et sont conscients des différences de vue tout en étant fatigués, par contre, de constater la même incompréhension du Canada anglais.

Monsieur le Président, pour les Québécois du comté de Saint-Hubert, l'échec du lac Meech, le dépôt des offres fédérales et les commentaires formulés lors des conférences et des différentes consultations confirment une évidence irréconciliable.

Nous sommes aux prises avec une vision complètement différente du territoire sur lequel deux nations vivent ensemble, malgré elles, pour des raisons historiques. Pour les commettants de mon comté, l'irréconciliable se traduit à travers de nombreux points.

Tout d'abord, les Canadiens anglais désirent un gouvernement central fort à Ottawa. Les Québécois, eux, veulent un gouvernement fort à Québec. Les Canadiens anglais veulent une centralisation poussée des pouvoirs à Ottawa. Les Québécois veulent une centralisation des pouvoirs à Québec. Les Canadiens anglais veulent un pays où tout le monde utilise la langue anglaise comme langue de communication. Les Québécois désirent vivre, travailler et créer en français.

Les Canadiens anglais ont leur culture, leur théâtre, leur cinéma, leur télévision. Les Québécois aussi ont leur culture, leur théâtre, leur cinéma, leur télévision. Les Canadiens anglais ont un très grand attachement et accordent une très grande importance à la monarchie britannique, à la reine et à sa famille. Les Québécois n'ont aucun intérêt pour cette institution, surtout lorsque le Gouverneur général est un unilingue anglophone. Les Canadiens anglais sont fiers d'être Canadiens. Les Québécois s'identifient au Québec et sont fiers d'être Québécois.

Les Canadiens anglais considèrent le Labrador comme faisant partie de Terre-Neuve. Les Québécois considèrent toujours ce territoire comme territoire québécois.

La liste est longue en cette matière, monsieur le Président, et elle pourrait se poursuivre encore bien longtemps. Cet exercice peut vous sembler fastidieux, mais il est important, il est nécessaire pour bien comprendre les propos de mes commettants, surtout lorsqu'ils affirment et je cite: «que les offres actuelles du gouvernement fédéral sont vides de sens, vides de contenu, que ce ne sont pas des offres en bonne et due forme et que l'on ne devrait même pas perdre son temps sur de telles propositions».

D'ailleurs, ces offres d'Ottawa présentées au mois de septembre constituent un autre exemple flagrant de l'irréconciliable. Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a été le premier à sonner l'alarme, à discerner la machination machiavélique du renforcement du pouvoir du gouvernement central qui laissait croire aux Québécois qu'il s'agissait de propositions mirobolantes.

Lorsque le président de la *Sun Life* du Canada trouve les propositions fédérales raisonnables et attrayantes, tout bon Québécois doit être non seulement perplexe, mais très, très méfiant et y regarder de très près. En effet, John Gardner, président de la *Sun Life Insurance Company of Canada* déclarait, le 8 octobre dernier, que les propositions fédérales étaient, et je cite: «a reasonable and attractive initiative».

• (1940)

Les Québécois de mon comté, comme ceux du Québec en général, ne sont pas dupes. Pour eux, les propositions d'Ottawa constituent un recul majeur par rapport à Meech, et pour trois raisons. La première: La clause de la société distincte se retrouve désormais dans la Charte canadienne des droits et libertés, en tant que règle interprétative limitée à la Charte, contrairement à Meech où cette clause devait servir à interpréter la Constitution en entier.

La seconde: La clause Canada, l'article 2 de la Constitution, énumère plusieurs caractéristiques du Canada au sein desquelles se retrouve, au sixième rang, une responsabilité fondamentale qui incombe au Québec de protéger et de promouvoir sa société distincte. Il s'agit d'une dilution de cette clause qui n'aura à peu près pas de conséquence, sauf un vague effet interprétatif du genre «préambule».

En troisième lieu: On donne une définition limitative du concept de société distincte—langue, culture, Code civil,—ce qui a pour effet évidemment d'en diminuer la portée.